

CATALOGUE DES ACTEURS LOCAUX



Edition Juin 2026



SOMMAIRE

INSTITUTIONNELS

[FIPHFP](#)

[PFRH](#)

[PRITH](#)

[CDG](#)

[MDPH](#)

[RHM](#)

SOUS-TRAITANCE

[ESAT](#)

[Entreprises Adaptées](#)

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

[Cap emploi \(maintien\)](#)

[Comète](#)

[Médecine du travail](#)

FORMATION

[ANFH](#)

[CNFPT](#)

[CFA](#)

[ESRP](#)

[Universités](#)

RECRUTEMENT

[Cap emploi \(insertion\)](#)

[France Travail](#)

[Missions locales](#)

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

[Etude ergonomique](#)

[Appuis spécifiques](#)

[Emploi accompagné](#)

[ALFEPH](#)

[Ressource handicap formation](#)



INSTITUTIONNELS

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publiques (FIPHFP)

Le FIPHFP est un établissement public qui favorise le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au sein des trois versants de la fonction publique et recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'OETH.

Présentation et missions

Le FIPHFP a été créé par l'article 36 de la loi du 11 février 2005. Il a pour mission de « favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation et l'information des agents en prise avec elles ».

Le FIPHFP est l'organisme collecteur des contributions des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Le fonds finance par ailleurs des aides destinées à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique grâce à un catalogue des interventions.

Le FIPHFP est doté d'un comité national qui définit les orientations générales du fonds. Il est composé de représentants des employeurs, des personnels et des personnes handicapées. Dans chaque région, un comité local gère les questions relatives au fonctionnement du fonds à l'échelon régional. Composé de vingt membres, chaque comité local est présidé par le préfet de région ou son représentant.

Les principales missions du FIPHFP sont :

- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : le FIPHFP aide l'employeur en amont du recrutement et une fois la personne en poste en finançant son accueil, l'aménagement de son poste de travail et les formations complémentaires éventuelles.
- Intervenir dans le processus de maintien dans l'emploi : l'accompagnement du FIPHFP peut prendre la forme de versements d'aides financières, de mise à disposition de compétences d'organismes partenaires et / ou de diffusion d'informations.
- Favoriser l'insertion et le parcours professionnel par la formation : il s'agit de mettre en place des parcours de formation spécifiques, d'adapter la formation au handicap ou encore de développer la formation professionnelle.

Contacts

FIPHFP

[Site du FIPHFP](#)

Carène GUILLEMET, Directrice Territoriale Handicap en Normandie

Tél. : 07 89 21 84 74 carene.guillemet@caissedesdepots.fr

Daniel BARDOU, Coordinateur Handi Pacte Fonction Publique

Tél. 06 08 43 39 80 daniel.bardou2@wanadoo.fr



[Retour au sommaire](#)

Plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH)

Présentation et missions

La Plate-Forme Ressources humaines (PFRH) Normandie est placée au sein du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), sous l'autorité du Préfet de région. Son pilotage « métier » est assuré par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Ayant un périmètre d'interventions à la fois régional, interministériel et inter-fonction publique, la PFRH assure un rôle d'appui, d'accompagnement et d'expertise auprès des services de l'État en région, sur la base d'une offre de services RH.

La PFRH contribue à la définition, au pilotage et à la mise en œuvre de la stratégie interministérielle régionale RH, avec pour objectif majeur le développement de l'attractivité de la fonction publique normande (informer, attirer, recruter / former, progresser, s'épanouir).

La PFRH de Normandie a pour missions principales de :

- développer l'attractivité des services et des métiers de l'État en Normandie et de l'emploi public ;
- favoriser le développement des mobilités interministérielles et inter fonction publique ;
- mettre en œuvre le plan régional interministériel de formation ;
- accompagner et proposer aux services des prestations à la conduite du changement RH et à l'évolution de l'organisation du travail ;
- mettre en place des prestations et actions d'action sociale et des dispositifs d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.

Périmètre d'action : à titre principal, les services de l'État (préfectures, directions régionales et départementales, rectorat, établissements publics,...) ; mais aussi la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, les écoles de service public, le réseau pour l'emploi.

Contacts

Préfecture de région - SGAR - PFRH

7 place de la Madeleine CS 16036

76036 ROUEN cedex

Tél.02 32 76 52 35

plate-forme-rh@normandie.gouv.fr



[Retour au sommaire](#)

Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)

Présentation et missions

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est un plan d'action unique en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Inscrit dans une démarche partenariale, il est élaboré à l'échelle régionale sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés. Ce plan est présidé et animé par la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Il est articulé autour de 4 axes :

- La préparation à l'entrée dans la vie active (public jeunes)
- La recherche d'emploi, le développement des compétences, l'accès à l'emploi
- La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi
- La communication, la professionnalisation et la participation des personnes handicapées Il a pour objectif l'amélioration de l'accès à la formation et à l'emploi, la sensibilisation des employeurs privés et l'amplification du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la région Normandie.

Comment s'organise la gouvernance du PRITH ?

Le PRITH a vocation à organiser la concertation de ses membres sur les orientations stratégiques à mettre en oeuvre, afin de favoriser l'insertion des personnes handicapées et mettre en cohérence les actions conduites dans les différentes politiques (santé, travail, emploi, orientation, formation professionnelle,...).

L'animation territoriale du plan d'actions s'effectue par la mise en place de groupes projets mandatés par le comité opérationnel. Ces groupes projets sont composés de différents partenaires concernés par la thématique et pilotés par un ou plusieurs acteurs volontaires qui mettent en oeuvre l'action désignée. La gouvernance du PRITH s'organise dans le respect des prérogatives et champs de compétence de chacune des institutions représentées, comme des engagements bi/multipartites existants. Si elle s'organise ainsi autour d'instances et de groupes projets qui lui sont propres, elle s'articule également avec d'autres instances et dispositifs territoriaux (Plan régional de santé au travail, CROCT, CREFOP, territoires 100% inclusif, communauté 360...) et les orientations et stratégies nationales (1jeune1solution, école inclusive...). Le PRITH a en effet vocation à soutenir les dynamiques en présence ou à répondre à des besoins non couverts du PRITH. D'autres institutions ou experts peuvent y être associés.

Contacts

[Site du PRITH Normandie](#)

Sarah GALLOO, coordinatrice du Prith Tél. 06 18 52 89 75 prith-s-galloo@agefiph.asso.fr

Mail générique : prith-normandie@agefiph.asso.fr



[Retour au sommaire](#)

Centre de Gestion (CDG)

Les centres de gestion accompagnent les employeurs publics territoriaux dans le développement de leurs politiques RH.

Les missions spécifiques en lien avec le handicap

- Le conseil méthodologique auprès des DRH en matière de politique de recrutement, d'insertion, de reclassement des travailleurs handicapés.
- Le conseil méthodologique et l'accompagnement au déploiement d'une politique d'apprentissage en faveur des personnes en situation de handicap.
- La mise à disposition d'outils de communication.
- L'organisation d'actions de sensibilisation dans les collectivités/établissements au profit des acteurs RH et santé au travail, membres des CT et CHSCT, encadrement, agents.
- L'organisation de réunions thématiques au profit des DGS, des DRH, des gestionnaires ressources humaines, des services de médecine préventive, des acteurs de la prévention des risques, des assistant(e)s sociaux, des psychologues du travail.
- Le conseil et l'aide technique sur les fonds du FIPHFP (périmètre d'intervention, saisie des aides sur la plateforme...).
- L'expertise et le conseil opérationnels autour du maintien dans l'emploi et du reclassement (questions statutaires, ressources humaines, techniques...).
- La mise en place d'actions pour accompagner la personne dans sa gestion individuelle du maintien dans l'emploi ou du reclassement (étude de situation individuelle, étude ergonomique d'aménagement de poste, accompagnement social, bilan et accompagnements professionnels adaptés...).
- L'accompagnement de l'agent et des équipes concernés.



[Retour au sommaire](#)

Contacts

CDG 14

2 Impasse Initialis CS 20052 14202 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Interlocuteur : Suzanne MARIE

Tél. : 02 31 15 50 20 referenthandicap@cdg14.fr

CDG 27

10 Bis Rue du Dr Michel Baudoux - BP 276 27002 Évreux Cedex

Interlocuteur : Jérôme MOUSSY

Tél. : 02 32 39 37 39 handicap@cdg27.fr

CDG 50

139 rue Guillaume Fouace CS 12309 50 009 Saint-Lô Cedex

Interlocuteur : Caroline LAMBERT

Tél. : 02 33 77 89 00 c.lambert@cdg50

CDG 61

Rue François Arago 61250 Valframbert

Interlocuteur : Nathalie ROBERT

Tél. : 02 33 80 48 14 hygiene-sante@cdg61.fr

CDG 76

40 allée de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE

Interlocuteur : Loïc PALOMBA

Tél. : 02 35 59 41 69 loic.palomba@cdg76.fr



[Retour au
sommaire](#)



Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH accueille, informe, accompagne et conseille des personnes en situation de handicap et leurs proches, et leur attribue des droits.

Présentation et missions

Créée par la loi du 11 février 2005, la MDPH est le guichet unique d'accès aux droits et aux prestations mobilisables par les personnes en situation de handicap. Présente dans chaque département, elle travaille en partenariat avec le conseil départemental, les représentants des organismes d'assurance maladie et d'allocation familiale ainsi que des représentants de personnes handicapées.

Les principales missions de la MDPH sont :

- L'accueil et information des usagers et la réception des demandes
- La coordination des différents intervenants
- Le traitement de différentes demandes de prestations (AAH, PCH, cartes de transport...).
- Le traitement des demandes de RQTH
- La conciliation interne et le traitement amiable des litiges.



[Retour au sommaire](#)

Contacts

MDPH 14

17 rue du 11 Novembre 14000 Caen

Tél. : 0 800 10 05 22 [Site de la MDPH 14](#)

mdph@calvados.fr

MDPH 27

11 rue Jean de la Bruyère CS 23246 27032 Evreux Cedex

Tél. : 02 32 31 96 13 [Site de la MDPH 27](#)

mdph-eure@eure.fr

MDA 50

Conseil Départemental de la Manche 50000 Saint-Lô

Tél. : 02 33 05 55 50 [Site de la MDA 50](#)

mda@manche.fr

MDA 61

13 rue Marchand Saillant BP 169 61005 Alençon

Tél. : 02 33 15 00 31 [Site de la MDPH 61](#)

mdpho@orne.fr

MDPH 76

13 rue Poret de Blosseville 76100 Rouen

Tél. : 02 32 18 86 87 [Site de la MDPH 76](#)

mdph@seinemaritime.fr



[Retour au
sommaire](#)

Ressource Handicap Mutualisée - Fédération Hospitalière de France

Les Ressources Handicap Mutualisées sont au service de la Fonction Publique Hospitalière dans le cadre d'une convention entre la FHF et le FIPHP

Les missions de la Ressource Handicap Mutualisée de la FHF Normandie : Informer • Conseiller • Former • Accompagner • Mettre en réseau

Appui aux 115 établissements Publics de Santé et Etablissements ou Services Médico-Social de la FHF Normandie

- Structurer ou renforcer une politique handicap
- Mobiliser les aides et financements du FIPHP
- Accompagner la déclaration DOETH
- Développer des indicateurs de suivi et des plans d'actions
- Concevoir une charte handicap et des outils de communication

Maintien dans l'emploi et reclassement

- Analyser les situations complexes
- Accompagner les parcours de maintien dans l'emploi
- Faciliter les reconversions et les reclassements
- Conseiller sur les aménagements de poste
- Soutenir la mise en œuvre des périodes préparatoires au reclassement (PPR)

Animation et mise en réseau

- Animer le réseau des référents handicap
- Organiser des rencontres, ateliers et webinaires
- Favoriser le partage des bonnes pratiques
- Développer les partenariats avec les acteurs du handicap en Normandie (FIPHP, Handi-Pacte, ANFH, MDPH, Cap Emploi ...)

Contacts

Sophie VOLATIER, Ressource Handicap Mutualisée
Tél. 06 83 37 18 31 volatier-s@chu-caen.fr



[Retour au sommaire](#)



MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Cap Emploi (axe maintien)

Cap Emploi est l'opérateur du Service Public de l'Emploi spécialisé dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers l'emploi et les salariés/agents handicapés dans l'emploi.

Présentation et missions

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confirme le statut et la mission de service public dans le champ de l'insertion professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap des Organismes de Placement Spécialisés (OPS) que sont les Cap Emploi.

Les missions générales des Cap Emploi : accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés/agents en situation de handicap et des employeurs privés et publics dans les actions d'insertion en emploi durable, de maintien dans / en emploi et d'évolution professionnelle.

le fil conducteur qui guide l'action des Cap Emploi est le principe de l'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leurs employeurs fondée sur deux notions fondamentales : la compensation du handicap et la réponse au besoin de rétablissement.

L'offre de service des Cap Emploi a pour objectif d'informer, conseiller, orienter et accompagner les actifs occupés en situation de handicap et leurs employeurs en vue de sécuriser leur trajectoire professionnelle dans les situations de risque de perte d'emploi à court, moyen, ou long terme du fait de l'état de santé ou de la situation de handicap et en particulier :

- En vue du maintien dans l'emploi d'une personne pour laquelle est repérée une inadéquation entre la situation de travail et son état de santé et pour prévenir un risque de perte d'emploi ou d'activité.
- En vue du maintien en emploi d'une personne confrontée à un risque avéré de perte d'emploi du fait de son état de santé/handicap, afin de préparer la reconversion professionnelle et prévenir le risque de désinsertion professionnelle.
- En vue d'une évolution professionnelle, lorsque le handicap ou l'état de santé est un élément majeur à prendre en compte dans le projet d'évolution professionnelle et nécessite une expertise emploi/handicap.

L'accompagnement proposé se fonde sur l'identification et l'analyse experte de la situation « handicap et emploi » au regard des besoins exprimés par les personnes et les employeurs. Cap emploi accompagne sur les besoins de compensation liés à la situation de handicap en emploi.



[Retour au sommaire](#)

Contacts

Cap Emploi 14

Parc Athéna, 4/6 Rue Ferdinand BUISSON

14280 Saint-Contest

Tél. 02 31 93 24 24

capemploi14@capemploi14.com

www.capemploi-14.com

Cap Emploi 27

32 rue Politzer

27000 Évreux

Tél. 02 32 28 43 64

contact@capemploi27.com

www.capemploi-27.com

Cap emploi 61

48 rue Lazare Carnot - BP 278

61008 Alençon

Tél. 02 33 31 01 31

alencon@capemploi61.com

www.capemploi-61.com

Cap Emploi 50

ZAC Croix-Carrée, 173 rue Antoine Lavoisier

50180 Agneaux

Tél. 02 33 72 55 10

agneaux@capemploi50.com

www.capemploi-50.com

Cap emploi 76 (Le Havre)

120 rue de la Pique en mare

76620 Le Havre

Tél. 02 35 22 71 21

secretariat@capemploi76lehavre.com

www.capemploi-76lehavre.com

Cap emploi 76 (Rouen - Dieppe)

Imm. le Blaise Pascal, 22 place Gadeau de Kerville

76100 Rouen

Tél. 02 35 03 74 68

contact.rouen@capemploi76rd.fr

www.capemploi-76rouen.com

Site du réseau des Cap Emploi normands : [Accueil - Cheops Normandie \(cheops-normandie.com\)](http://cheops-normandie.com)

Site national des Cap Emploi : [Accueil - Cap emploi national](#)



[Retour au
sommaire](#)



Comète France

L'association Comète France œuvre pour le maintien d'une dynamique d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes hospitalisées dans les établissements sanitaires du réseau.

Présentation et missions

L'action de Comète France vise à développer des stratégies précoces d'insertion sociale et professionnelle permettant de construire, dès l'entrée de la personne dans un établissement ou service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), spécialisé en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) et avec sa participation volontaire et active, un projet de vie, incluant obligatoirement une dimension professionnelle, qui pourra se concrétiser le plus rapidement possible après sa sortie de l'établissement sanitaire.

L'association s'adresse aux patients hospitalisés dans les établissements adhérents et pour lesquels la pathologie (liée à la survenue d'un accident, d'une maladie ou à son aggravation) remet en cause le retour à l'emploi, en milieu ordinaire de travail. Ces personnes souffrent majoritairement de déficiences motrices et psychomotrices lourdes et/ou complexes (atteintes médullaires, cérébrales, ostéo-myo-articulaires, pathologies rachidiennes...).

Pendant l'hospitalisation, les patients construisent, avec l'appui de l'équipe Comète France, un projet professionnel (maintien dans l'emploi, entrée en formation ou reprise d'études) qui prend en compte l'ensemble de l'environnement (permis de conduire adapté, aménagement du logement, aides techniques, humaines...). L'objectif est de potentialiser la motivation de la personne en mettant à profit le temps d'hospitalisation pour élaborer et mettre en œuvre un projet de vie cohérent.

L'équipe Comète France regroupe des compétences médicales et paramédicales (médecin de MPR, ergonome, ergothérapeute, psychologue du travail, assistant de service social...).

Contacts

Comète France
14 rue Colbert 56100 LORIENT
Tél : 02 97 35 08 28
[Site de Comete France](#)



[Retour au
sommaire](#)



Etablissements partenaires en Normandie

CRMPR Les Herbiers

111 rue Herbeuse

76235 BOIS-GUILLAUME

Tel. 02 35 59 52 00

[Site du CRMPR Les Herbiers](#)

CRRF Le Normandy

1 rue Jules Michelet

50400 GRANVILLE

Tel. 02 33 90 33 33

[Site du CRRF Le Normandy](#)



[Retour au
sommaire](#)

Médecine du travail

Spécialisé en santé au travail, le médecin du travail est en charge de la surveillance médicale des agents et agit en milieu de travail pour éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail.

Présentation et missions

Les services de prévention et de santé au travail (SPST) ont pour mission exclusive d'éviter toute atteinte à la santé des salariés du fait de leur travail. Il existe différents types de visites médicales.

Le médecin du travail exerce dans un service de prévention et de santé au travail.

Selon l'effectif de l'entreprise, le service de prévention et de santé au travail est assuré :

- Par un service de santé interne à l'entreprise
- Ou par un service de santé interentreprises

Les missions des services de prévention et de santé au travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire comprenant notamment des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels et des infirmiers.

Cartographie des SPST

[Carte des SPST en Normandie](#)



[Retour au
sommaire](#)



RECRUTEMENT

Cap emploi (axe insertion)

Cap Emploi est l'opérateur du Service Public de l'Emploi spécialisé dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers l'emploi et les salariés/agents handicapés dans l'emploi.

Présentation et missions

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confirme le statut et la mission de service public dans le champ de l'insertion professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap des Organismes de Placement Spécialisés (OPS) que sont les Cap Emploi.

Les missions générales des Cap Emploi : accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés/agents en situation de handicap et des employeurs privés et publics dans les actions d'insertion en emploi durable, de maintien dans / en emploi et d'évolution professionnelle.

le fil conducteur qui guide l'action des Cap Emploi est le principe de l'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leurs employeurs fondée sur deux notions fondamentales : la compensation du handicap et la réponse au besoin de rétablissement.

Depuis 2022, l'offre de service « Insertion » des Cap Emploi est intégrée avec celle de France Travail et est déployée par les « Teams Handicap » dans chaque Lieu Unique d'Accompagnement (LUA), c'est-à-dire dans chaque agence France Travail.

Pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) :

- Etablissement d'un diagnostic-orientation
- Construire ou préciser un projet professionnel
- Elaborer un projet de formation
- Guider dans la démarche de recherche d'emploi
- Accompagner le recrutement, préparer l'intégration et identifier les compensations

Pour les employeurs privés et publics :

- Conseil en recrutement
- Information et sensibilisation du collectif de travail
- Intégration au poste et compensation du handicap

En Normandie :

- 48 Lieux Uniques d'Accompagnement et plus de 400 conseillers France Travail & Cap Emploi
- Un collectif de travail multi-compétences dans chaque LUA : la « Team Handicap »
- Une mobilisation de l'OFFRE DE SERVICE INTEGREE (demandeurs et employeurs)
- Accès aux prestations d'accompagnement de droit commun



[Retour au sommaire](#)

Contacts

Cap Emploi 14

Parc Athéna, 4/6 Rue Ferdinand BUISSON

14280 Saint-Contest

Tél. 02 31 93 24 24

capemploi14@capemploi14.com

www.capemploi-14.com

Cap Emploi 27

32 rue Politzer

27000 Évreux

Tél. 02 32 28 43 64

contact@capemploi27.com

www.capemploi-27.com

Cap emploi 61

48 rue Lazare Carnot - BP 278

61008 Alençon

Tél. 02 33 31 01 31

alencon@capemploi61.com

www.capemploi-61.com

Cap Emploi 50

ZAC Croix-Carrée, 173 rue Antoine Lavoisier

50180 Agneaux

Tél. 02 33 72 55 10

agneaux@capemploi50.com

www.capemploi-50.com

Cap emploi 76 (Le Havre)

120 rue de la Pique en mare

76620 Le Havre

Tél. 02 35 22 71 21

secretariat@capemploi76lehavre.com

www.capemploi-76lehavre.com

Cap emploi 76 (Rouen - Dieppe)

Imm. le Blaise Pascal, 22 place Gadeau de Kerville

76100 Rouen

Tél. 02 35 03 74 68

contact.rouen@capemploi76rd.fr

www.capemploi-76rouen.com

Site du réseau des Cap Emploi normands : [Accueil - Cheops Normandie \(cheops-normandie.com\)](http://cheops-normandie.com)

Site national des Cap Emploi : [Accueil - Cap emploi national](#)



[Retour au
sommaire](#)

France Travail

France Travail est un établissement public à caractère administratif chargé de l'emploi en France.

Présentation et missions

Dans le cadre de sa mission de service public, France Travail s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

France Travail est le premier acteur du marché de l'emploi en France. L'organisation s'appuie sur plus de 900 agences locales et 54 000 collaborateurs en vue d'atteindre 6 objectifs essentiels pour l'emploi :

- Prospecter le marché du travail ; développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procéder à la collecte des offres d'emploi, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi, et participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle.
- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi.
- Indemniser pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.
- Recueillir, traiter, diffuser et mettre à disposition les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- Mettre en œuvre toutes les autres actions confiées par l'État, les collectivités territoriales et l'Unedic en relation avec sa mission.

Une convention a été signée par l'Etat, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Elle permet de mieux préciser les responsabilités de chacun, d'organiser une circulation de l'information plus fluide, et de rendre plus lisible la complémentarité des offres de service en mobilisant, de façon pertinente, des prestations, actions et aides de l'AGEFIPH, du FIPHFP et de Pôle Emploi.

Chaque site France Travail accueille des conseillers Cap Emploi afin d'apporter un appui complet aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.



[Retour au sommaire](#)

Contacts

Dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés, Pôle emploi a désigné des référents handicap dans chaque Agence Locale pour l'Emploi, référents en appui à l'ensemble des conseillers de l'agence et en relation avec les partenaires intervenant sur le champ du handicap.

Vos interlocuteurs en Direction Territoriale :

Pour le département du Calvados et de la Manche

Eric Garnier

eric.garnier@francetravail.fr

Pour le département de l'Eure et de l'Orne

Brigitte Massari

Brigitte.massari@francetravail.fr

Pour le département de Seine-Maritime

Philippe Breinlinger

ph.breinlinger@francetravail.fr

Vos interlocuteurs en Direction Régionale

Christophe Sarry

Christophe.sarry@francetravail.fr

Camille Cousin

Camille.cousin@francetravail.fr

Sylvie Leroux

sylvie.leroux@francetravail.fr

Fabrice Marichal

fabrice.marichal@francetravail.fr



[Retour au
sommaire](#)



Missions locales

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Présentation et missions

La Mission Locale accompagne des jeunes en situation de handicap. Ils bénéficient des mêmes “prestations” que les autres jeunes.

La plupart des missions locales ont un référent handicap qui est en lien avec les partenaires emploi spécialisés afin d’apporter un accompagnement sur mesure en ce qui concerne l’insertion professionnelle.

Les missions locales sont prescriptrices pour de nombreux dispositifs (ex : demande d’interprète LSF pour un cursus en alternance).

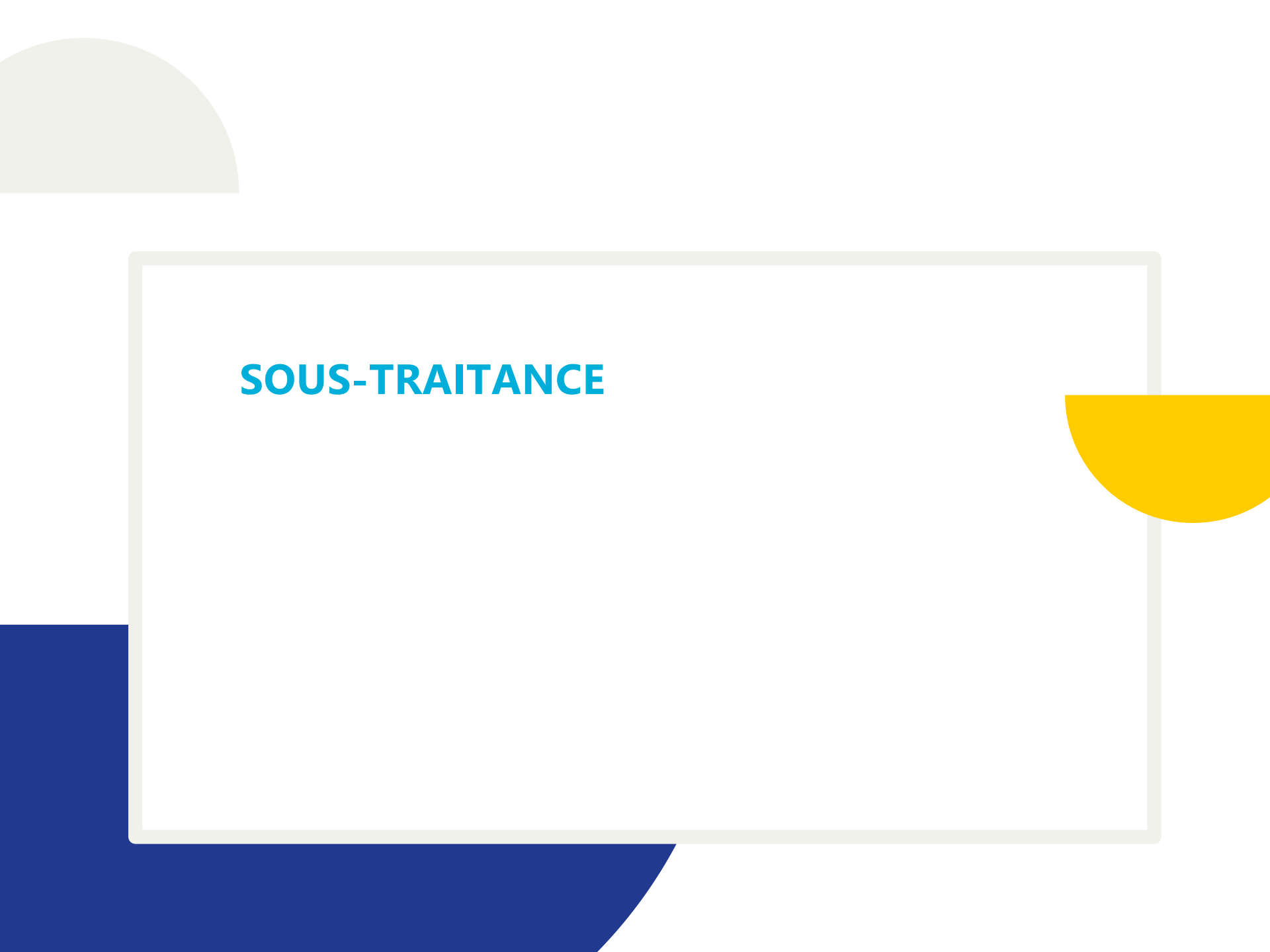
Les missions locales accompagnent les jeunes en situation de handicap dans leur demande de reconnaissance de travailleur handicapé.

Outre les questions d’emploi, les missions locales sont présentes pour répondre aux demandes concernant la vie quotidienne des jeunes en situation de handicap (logement, mobilité...).

La coordination régionale handicap des missions locales constitue un soutien régional aux missions locales de Normandie sur l’accompagnement des publics en situation de handicap vers l’emploi et l’autonomie en informant les référents handicap et les directions sur l’évolution des partenariats et/ou sur les mesures spécifiques et en assurant une veille réglementaire.

Contacts

[Site des missions locales en Normandie](#)



SOUS-TRAITANCE

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) est un établissement médico-social qui a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

Présentation et missions

Un ESAT accompagne les personnes en situation de handicap, ne pouvant ni travailler en milieu ordinaire ni travailler en entreprise adaptée, pour exercer une activité professionnelle, maintenir les acquis scolaires et développer des compétences métiers. Les personnes orientées vers un ESAT sont des personnes handicapées dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de la capacité d'une personne valide.

Un ESAT peut accueillir toutes les personnes qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire de travail en raison de leur handicap.

Le travailleur handicapé intégré à un ESAT n'a pas le statut d'employé salarié. Toutefois, il est assuré social pour les risques autres que le chômage et cotise à ce titre sur ces rémunérations. Certaines règles du droit du travail, concernant la santé, l'hygiène et la sécurité s'appliquent aux ESAT.

Par ailleurs, l'orientation dans un ESAT vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Un ESAT développe en parallèle un soutien médico-social et éducatif afin de favoriser l'épanouissement personnel et social des personnes accueillies.

Les ESAT sont financés au titre de l'Assurance Maladie. Par ailleurs, ils disposent d'un budget constitué par les revenus de l'activité économique des ateliers de production de biens et de services.

Contacts

[ESAT pour les départements 14 50 et 61](#)

[ESAT pour les départements 27 et 76](#)

[GIE Norm'Handi](#)

[Hosmoz](#)



[Retour au sommaire](#)

Entreprise adaptée (EA)

L'entreprise adaptée est une entreprise en milieu ordinaire employant majoritairement des travailleurs handicapés. Elle permet à tout travailleur handicapé d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités.

Présentation et missions

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière (sous forme d'association, d'établissement public ou de société commerciale) dont la spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs handicapés (entre 55% et 100%) qui rencontrent des difficultés ne leur permettant pas de travailler, temporairement ou durablement, dans des entreprises ordinaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une EA doit conclure avec le préfet de région un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (COM), qui vaut agrément en qualité d'EA dans la région d'implantation. Les stipulations financières du COM font l'objet d'avenants annuels. Chaque avenant fixe le montant des aides financières affectées à l'entreprise adaptée. C'est le préfet de région qui contrôle l'exécution du COM.

Toute personne handicapée peut être employée dans une EA dès qu'elle justifie d'une orientation vers le marché du travail.

Une EA met en œuvre pour ses salariés un accompagnement spécifique destiné à favoriser la réalisation de leur projet professionnel, la valorisation de leurs compétences et leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises.

Une EA permet concrètement d'externaliser tout ou partie d'un service, d'une production ou d'une activité vers une structure spécialisée et reconnue. Elle peut prendre en charge une grande variété d'activités dans une multitude de domaines (logistique, conditionnement, production industrielle, informatique, services à l'industrie, gestion de l'environnement...).

Une EA est accessible aux travailleurs handicapés via la MDPH et la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), orientation milieu ordinaire de travail. Les personnes peuvent s'adresser aux agences Pôle emploi/Cap emploi dont elles dépendent, ou candidater directement auprès de l'EA. Les salariés sont embauchés en CDD ou CDI et perçoivent une rémunération au moins égale à 100% du SMIC.

Contacts

[Entreprises Adaptées en Normandie](#)
[Hosmoz](#)



[Retour au sommaire](#)



FORMATION

Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH)

L'Anfh est l'organisme de formation de la fonction publique hospitalière. L'association collecte et gère les fonds consacrés à la formation de plus de 950 000 agents.

Présentation et missions

L'ANFH est l'organisme collecteur de fonds de formation pour la fonction publique hospitalière. Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) est agréée par le ministère de la santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du Plan de formation, des Congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés pour Bilan de compétences (BC), des Etudes promotionnelles, du Développement professionnel continu médical (DPCM), et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Une convention lie l'ANFH et le FIPHFP et a pour objectif de proposer :

- Des formations à destination des agents en situation de handicap : reclassement, reconversion, maintien dans l'emploi.
- Des formations à destination des agents en relation avec des agents en situation de handicap : formations qualifiantes, diplômantes spécifiques au handicap.
- Le développement de supports de communication pour soutenir les actions de promotion des politiques handicap et contribuer à la connaissance et compétences des acteurs.

Contacts

ANFH Basse-Normandie
Parc Athéna 1 rue André Sakharov
14280 Saint-Contest
Tél. : 02 31 46 71 60
bassenormandie@anfh.fr

ANFH Haute-Normandie
85 A rue Jean-Lecanuët
76107 Rouen Cedex
Tél : 02 32 08 10 40
hautenormandie@anfh.fr

[Site de l'ANFH Normandie](#)

[Site ANFH Handicap](#)



[Retour au sommaire](#)

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le CNFPT est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

Présentation et missions

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

Il a pour missions principales :

- La formation : afin de donner les mêmes chances à tous les agents territoriaux de développer leurs compétences et de progresser dans leurs métiers, le CNFPT organise plusieurs types de formation (formations de professionnalisation, formations d'intégration, formations initiales, préparation concours et examens).
- L'organisation de concours : le CNFPT a la charge de l'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques. Les autres concours et examens professionnels sont organisés par les centres départementaux de gestion.
- L'observation : le CNFPT a pour mission d'observer et d'anticiper les évolutions du service public territorial. Il garantit ainsi une formation et une offre de services adaptée aux agents, répondant aux besoins des employeurs.
- L'apprentissage : le CNFPT accompagne les collectivités en prenant en charge le financement de la formation dans le secteur public local.

Le CNFPT a affirmé, dans ses nouvelles orientations stratégiques, sa volonté d'accompagner les politiques publiques et prioritairement celle en faveur de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le CNFPT et le FIPHFP ont signé une convention nationale qui permet notamment le financement d'un ensemble d'actions : la formation à la connaissance de l'environnement territorial, la préparation aux concours, la formation de secrétaires de mairie et la formation des agents non territoriaux.

Contacts

Délégation Normandie
20 quai Gaston Boulet
76000 Rouen
Tél. 02 35 98 24 30

www.cnfpt.fr

Site de Caen
17 avenue de Cambridge
14209 Hérouville-Saint-Clair
Tél. 02 31 46 20 50

Antenne du Calvados-Orne,
17 avenue de Cambridge à Hérouville-Saint-Clair
Antenne de l'Eure,
26 rue Victor Hugo à Évreux
Antenne de la Manche,
445 promenade des Ports à Saint-Lô
Antenne de la Seine-Maritime,
20 quai Gaston Boulet à Rouen

Interlocuteur : Michel JEGOU
michel.jegou@cnfpt.fr



[Retour au sommaire](#)



Centre de formation d'apprentis (CFA)

Les Centres de formation d'apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage appelées aussi unités de formation d'apprentis (UFA) sont des établissements de formation assurant un enseignement en alternance à des apprentis.

Présentation et missions

Les CFA offrent aux jeunes apprentis de 16 à 25 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap) une formation polyvalente ou spécialisée, complétée par une formation technologique et pratique, permettant d'acquérir un diplôme et une expérience professionnelle favorisant l'insertion professionnelle. Ce sont des centres de formation professionnelle.

Ils assurent également des formations continues à des adultes en collaboration ou non avec les Greta.

Les CFA proposent de très nombreuses formations diplômantes, du CAP au diplôme d'ingénieur, et forment des professionnels reconnus sur le marché du travail. Les cours, les enseignements et les examens dispensés sont les mêmes pour les apprentis que pour les élèves en cursus classique préparant un diplôme équivalent.

Un référent handicap dans 100% des CFA.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, chacun des 965 CFA en France a l'obligation de nommer un référent handicap. Son rôle est de favoriser les parcours auprès des jeunes en situation de handicap, de réussir leur apprentissage et ensuite d'accéder à un emploi dans les meilleures conditions.

Une chargée de mission d'animation du réseau des référents handicap des structures de formation normandes fédère la communauté des référents handicap de la région grâce à une plateforme numérique : webinaires, ressources, témoignages ainsi que des événements en visio ou en présentiel : groupe collaboratif, ateliers de partage de bonnes pratiques, fresque de l'inclusion...

Contacts

[Liste des CFA en Normandie](#)

m-negrrouche@agefiph.asso.fr

Si vous êtes référent handicap, n'hésitez pas à venir participer sur [la plateforme La Place](#), communauté « réseau des référents handicap des structures de formation normandes ».



[Retour au sommaire](#)

Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP)

Les Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP) sont des établissements médico- sociaux qui accueillent des personnes handicapées orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et leur dispensent une formation qualifiante en vue de leur reclassement professionnel.

Présentation et missions

Les ESRP visent le retour à l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire grâce à l'acquisition de nouvelles compétences. Les agents de la fonction publique ont un accès au CRP pour réaliser leur reclassement.

Les ESRP dispensent des formations qui peuvent être de trois ordres :

- Des formations de pré-orientation, dont l'objectif est d'aider à élaborer le projet professionnel de la personne. Les établissements accueillent sur une période de huit à douze semaines les travailleurs handicapés dont l'orientation présente des difficultés particulières qui n'ont pu être résolues par la MDPH. Il s'agit d'élaborer ou de confirmer un projet professionnel personnalisé à partir d'un bilan dynamique incluant l'évaluation d'aptitudes et de capacités et une mise à l'épreuve d'un projet en situation professionnelle.
- Des formations préparatoires, dont le suivi est préalable à l'acquisition de nouvelles compétences. Une action de formation préparatoire constitue une étape intermédiaire entre une action spécifique de bilan d'orientation socioprofessionnelle et une formation qualifiante ou une recherche directe d'emploi (si la personne possède déjà les compétences requises pour l'emploi visé et qu'elle a besoin d'une redynamisation avec une actualisation des connaissances).
- Des formations qualifiantes : 200 formations qualifiantes du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 sont proposées dans 24 secteurs d'activité

Le coût de la formation, de même que les frais de séjour du stagiaire sont pris en charge par l'assurance maladie.

Contacts

[Liste des ESRP en Normandie](#)



[Retour au sommaire](#)

Mission handicap des universités

La mission handicap d'une université accompagne les étudiants en situation de handicap dans l'aménagement de leurs études tout au long de leur cursus, en lien avec les départements de formation, la médecine préventive et les autres services de l'université.

Présentation et missions

Chaque université ou grande école désigne un responsable de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Il exerce généralement au sein d'une mission handicap rattachée à la direction de la vie étudiante ou au conseil des études et de la vie universitaire (CEVU).

La mission handicap met en place un dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap qui accèdent à l'enseignement supérieur.

Ce dispositif doit permettre d'assurer un cursus plus adapté pour les étudiants concernés en mettant en œuvre les aménagements nécessaires quant à l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études.

Plusieurs actions peuvent être mises en place par es soins, notamment des aménagements au cursus et aux examens peuvent être accordés aux étudiants qui en font la demande, des temps majorés pour les examens terminaux, des prêts de matériel informatique ou encore des aides humaines. L'étudiant doit impérativement s'adresser préalablement au service de médecine préventive afin que sa situation puisse être prise en compte.

La mission handicap a également pour missions :

D'accompagner les étudiants handicapés dans la participation à la vie étudiante.

D'accompagner les étudiants handicapés vers l'insertion professionnelle.

Contacts

[Université de Rouen](#)

[Université de Caen](#)

[Université du Havre](#)



[Retour au
sommaire](#)



EXPERTISES COMPLEMENTAIRES

Etude Ergonomique

La prestation « Etude Ergonomique » est mobilisable pour les **situations complexes** * en éventuelle complémentarité des dispositifs de droit commun existants, pour lesquelles il est nécessaire de définir des modalités de compensation du handicap dans le cadre du recrutement, du maintien dans l'emploi au poste actuel ou en mutation de poste, au sein des employeurs publics éligibles aux aides du FIPHFP .

Présentation et missions

L'Etude Ergonomique permet le financement de **l'intervention d'un expert ergonomiste** qui réalise une étude (en moyenne 2,5 jours selon la complexité de la situation) pour :

- ✓ Prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de l'employeur ainsi que les capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques de la personne concernée ;
- ✓ **Eclairer sur la nature exacte des difficultés** et de définir les **modifications organisationnelles et/ou techniques** souhaitables ou possibles pour permettre une meilleure adéquation entre la personne concernée et son environnement de travail ;
- ✓ Identifier ce qui relève de la **stricte compensation du handicap** et établir des **solutions concrètes, réalistes et chiffrées** en matière d'aménagement/adaptation de la situation de travail.

La prestation est **mobilisable sur prescription** uniquement des : Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) et des Employeurs publics conventionnés par le FIPHFP et du Délégué Territorial au Handicap (DTH) du FIPHFP.

L'agent concerné doit être bénéficiaire de l'OETH ou en voie de l'être.

* **Focus sur la notion de complexité** : la complexité peut être structurée par les 2 entrées suivantes

- ✓ **Indicateurs liés à la complexité de la situation de handicap au travail** : nature du handicap, existence de troubles associés, nombre et nature des restrictions médicales, évolution prévisible de la pathologie, nombre de poste(s) occupé(s) ou nombre de tâches à exécuter par le bénéficiaire de l'étude, répétitivité ou variation de la tâche.
- ✓ **Indicateurs liés à la complexité de la recherche de solution** : taille de l'entreprise, son organisation (existence d'une Mission Handicap, d'un service pouvant effectuer la recherche de fournisseurs, d'un responsable sécurité, etc...), dépendance organisationnelle du(des) poste(s) de travail concerné(s) par l'étude (degré de standardisation du poste, poste individuel ou dépendant d'une chaîne de traitement, impact prévisible des aménagements sur les postes en amont et en aval, projet en cours (réorganisation, agrandissement...), dimension collective du travail / environnement de travail (poste individuel ou collectif), vétusté du matériel (degré de difficulté plus important pour adapter une machine vétuste que pour la remplacer : en termes de cahier des charges, de compétences techniques disponibles sur le marché des fournisseurs, etc.).



[Retour au sommaire](#)

Etude Ergonomique

Conditions de mobilisation

- ✓ **Restrictions d'aptitudes importantes** engendrant des difficultés pour une prise de poste ou un maintien dans l'emploi de la personne en situation de handicap,
- ✓ **Avis du médecin de santé au travail** énonçant les restrictions d'aptitude,
- ✓ **Etude complémentaire aux interventions existantes** dans le droit commun (offre de services SPST, Cap Emploi) et justifiée par sa valeur ajoutée, notamment par rapport à la complexité de la situation.
- ✓ **Accord concerté des parties prenantes** (médecin de santé au travail, employeur, personne en situation de handicap, ...).

Processus et durée de la prestation

Le prescripteur adresse au prestataire et à l'AGEFIPH la **fiche de prescription** intégralement renseignée.

Dès acceptation, le prestataire dispose de **5 jours pour contacter les acteurs et caler son intervention**. Il renvoie au prescripteur et à l'AGEFIPH la fiche de prescription complétée avec le nombre de journée estimées et sa proposition d'intervention.

La **prestation démarre à partir du 1^{er} RDV avec l'employeur**. Le prestataire restitue son rapport final et sa synthèse dans un délai de 3 mois (présentation et remise du rapport d'intervention avec les préconisations aux acteurs). A partir de la restitution, il **reste disponible 1 mois auprès du prescripteur** pour tout complément d'information (sur l'étude, les matériels, ...).

Information et envoi de la prescription

Prestataire normand
H3DT (Cédric LEBORGNE) et APSO ergonomie
(Jason MAILLARD)
h3dtapso@h3dt.com

Agefiph Normandie
(gestionnaire du marché Agefiph/Fiphfp)
Cécile BOURGE VIEL
c-bourge-viel@agefiph.asso.fr ou normandie@agefiph.asso.fr



[Retour au sommaire](#)

Appuis Spécifiques

Les Appuis Spécifiques sont financés par l'Agefiph et le FIPHFP et permettent aux employeurs de disposer de l'expertise de spécialistes afin d'identifier les incidences du handicap d'une personne dans son contexte professionnel et les actions à mettre en œuvre pour les compenser.

Présentation et missions

Le prestataire expert du handicap peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel, de l'insertion, de la formation, de l'intégration en emploi ou du maintien dans l'emploi de la personne, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ou son maintien.

Il apporte son expertise sur les potentialités et le degré d'autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer.

Cet outil est mobilisable par prescription uniquement de Cap Emploi, France Travail, Missions Locales, les entreprises privées, les employeurs publics et les CDG (seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP).

Les appuis spécifiques sont catégorisés en 5 typologies pour des réponses à des besoins en lien avec :

Un handicap auditif (HA)

Un handicap moteur et maladie chronique invalidante (HMo/MCI)

Un handicap visuel (HV)

Un handicap psychique (HP)

Des troubles du neurodéveloppement (TND) (incluant les conséquences des troubles cognitifs, des troubles du spectre autistique, du handicap mental et de l'épilepsie)

Demande d'appui spécifique

Dorénavant la prescription des Appuis Spécifiques se fait sur une plateforme dématérialisée :

<https://aides-financieres.agefiph.fr/professionnels/s/login/>



[Retour au sommaire](#)

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA) est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché ordinaire du travail.

Présentation et missions

Il y a 2 circuits pour intégrer l'emploi accompagné :

- notification de la CDAPH
- prescription du Service Public de l'Emploi (France Travail, Cap Emploi et Mission Locale). Pour ce 2^{ème} circuit, la demande est étudiée en commission SPE-Emploi Accompagné à laquelle siège un représentant France Travail, un représentant Cap emploi, un représentant Mission Locale et, si possible, le référent insertion professionnelle de la MDA/MDPH. Une fois l'emploi accompagné validé, la personne reçoit un courrier pour l'en informer.

Le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) comporte 4 prestations :

- Evaluation de la situation de la personne handicapée, en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et de ses besoins, ainsi que le cas échéant, des besoins de l'employeur
- Détermination du projet professionnel et aide à son montage en vue de la mise en emploi en milieu ordinaire de travail dans les meilleurs délais
- Assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi en lien avec les employeurs susceptibles de le recruter
- Accompagnement dans l'emploi, avec pour objectif de :
 - Sécuriser le parcours professionnel de la personne
 - Assurer si nécessaire une intermédiation entre elle et son employeur,
 - Proposer des modalités d'adaptation ou d'aménagement de l'environnement de travail aux besoins de la personne, en lien avec les acteurs comme le médecin du travail...

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA) est financé directement par le FIPHP.

Contacts

Pour les départements 14, 50, 61, 27 :
emploi.accompagne.normandie@ladapt.net

Pour le département 76 :
emploi.accompagne@workin76.fr

[Site de l'emploi accompagné en Normandie](#)



[Retour au sommaire](#)



ALternance Formation Emploi des Personnes Handicapées (ALFEPH)

ALFEPH est un Groupement d'Intérêt Public financé par l'Etat, l'AGEFIPH et le FIPHFP avec une offre de services harmonisée à l'échelle de la Normandie depuis le 1^{er} juillet 2018.

Présentation et missions

L'intervention d'ALFEPH a pour but de consolider le parcours de formation des alternants par des rendez-vous, des entretiens et faire du lien entre les différents acteurs du parcours autant que de besoin comme :

- L'employeur
- Le CFA
- L'apprenant (et éventuellement sa famille)
- Les partenaires intervenant dans le parcours de formation

ALFEPH assure différentes missions :

- Mise en place du soutien aux apprentissages et assurer le suivi et la coordination
- Sensibilisation au handicap, au CFA et chez l'employeur
- Aide au montage du dossier RQTH, demande des aides financières pour l'apprenti, pour l'employeur, pour le CFA
- Accompagnement de l'apprenant en fin de contrat, vers l'emploi, la formation ou autre

Contacts

Laure RENARD
Assistante de Direction
Tél : 02 31 93 64 86
laure.renard@alfeph.fr



[Retour au
sommaire](#)

La Ressource Handicap Formation (RHF)

Présentation et missions

La Ressource Handicap Formation contribue à renforcer l'égalité des chances des personnes en formation. Elle assure une meilleure prise en compte de la diversité des besoins des apprenants et permet aux formations d'être inclusives,

Ce service peut être sollicité par un référent handicap et est à destination des demandeurs d'emploi, des agents ou des alternants, bénéficiaires de l'obligation d'emploi

La Ressource Handicap Formation est une offre de service qui vise à :

- Permettre aux acteurs de la formation, de l'emploi et du handicap de travailler ensemble pour mieux sécuriser les parcours de formation des personnes en situation de handicap
- Accompagner les OF et CFA à penser et organiser leur accessibilité : organisationnelle, technique, pédagogique ou humaine). jusque dans la conception même de leurs actions de formation.
- Soutenir le référent handicap pour lui permettre de proposer des parcours de formation adaptés aux besoins des apprenants.

Contacts

RHF

Tél 02 31 93 64 86

accueil.rhf@rhf-normandie.fr



[Retour au
sommaire](#)